



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2014 TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE.....	901
2. ORDRE DU JOUR.....	901
2.1 2014 04 057 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2014.	901
3. PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT).....	902
3.1 2014 04 058 Lecture, si demandée, et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mars 2014.....	902
4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3	902
4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire.....	902
5. VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	903
5.1 Présences et période de questions	903
6. RAPPORTS	903
6.1 Rapport du maire	903
6.2 Rapport des comités.....	903
6.3 Rapport du directeur général.....	903
6.4 Compte rendu des comités.....	903
6.5 2014 04 059 Répartition des comités.....	903
6.6 Élus ayant suivi le cours d'éthique et de déontologie	904
7.1 2014 04 060 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2014.....	904
7.2 2014 04 061 Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal	904
7.3 2014 04 062 Location du restaurant au 1774, chemin Tremblay	905
7.4 2014 04 063 Renouvellement du contrat de travail de monsieur André Paquin.....	906
7.5 2014 04 064 Mise à jour du site web de la municipalité.....	906
7.6 Cahier spécial de la région de Coaticook dans la Tribune.....	906
8. Urbanisme.....	906
8.1 2014 04 065 Recommandation du CCU dans la demande d'une dérogation mineure pour la propriété de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie	906
9. VOIRIE MUNICIPALE	907
9.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de mars 2014	907
9.2 2014 04 066 Acceptation de la soumission - abat-poussière	907



9.3	2014 04 067 Recommandation du comité de voirie 2014	907
9.4	2014 04 068 Demande d'achat d'un compresseur à air et laveuse à pression	909
9.5	2014 04 069 Contrat niveleuse 2014	909
10.	ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU	910
10.1	2014 04 070 Autorisation afin de mettre à niveau les installations septiques	910
10.2	2014 04 071 Appel d'offres par invitation de la collecte des ordures ménagères et des matières compostables	910
11.	SÉCURITÉ	911
12.	LOISIRS ET CULTURE	911
12.1	2014 04 072 Recommandations du comité de réflexion Inode.....	911
12.2	2014 04 073 Conseil Sport Loisir de L'Estrie - Adhésion 2014-2015 et nomination de deux (2) représentants	911
12.3	2014 04 074 Demande de contribution au Sécurijour Compton 2014.....	912
13.	CORRESPONDANCE.....	912
13.1	2014 04 075 Adoption de la correspondance.....	912
14.	TRÉSORERIE	912
14.1	2014 04 076 Adoption des comptes à payer au 7 avril 2014	912
14.2	Conciliation bancaire au 28 février 2014.....	912
14.3	Liste des comptes à recevoir au 31 mars 2014.....	912
14.4	Délégation au 31 mars 2014	912
14.5	Liste des déboursés au 31 mars 2014.....	912
15.	DIVERS	912
15.1	Rideau au Centre Communautaire.....	912
16.	VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	913
17.	2014 04 077 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.....	913

Une assemblée publique de consultation a eu lieu à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Edwidge-de-Clifton, concernant une demande de dérogation mineure qui permettrait au 1387, chemin Favreau à Sainte-Edwidge-de-Clifton, lot 30 du rang 9, Canton de Clifton, de corriger la ligne latérale qui est situé à 2,13 mètres. Aucune personne n'était présente pour s'opposer à la dérogation mineure lors de cette rencontre.

Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 7 avril 2014, à 20 h 00, présidée par le maire, monsieur Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.



Madame Émilie Groleau
Monsieur Jacques Ménard
Madame Nicole Pinsonneault

Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Ronald Bergeron
Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

1. Ouverture

2. Ordre du jour

2.1 2014 04 057 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2014.

1. Ouverture

- 1.1 Prière
- 1.2 Mot de bienvenue du maire
- 1.3 Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2014.

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1 Lecture, si demandée, et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014.

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1 Questions et dépôt du suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire

5. Visite et période de questions

- 5.1 Présences et période de questions

6. Rapports

- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des comités
- 6.3 Rapport du directeur général
- 6.4 Compte rendu des comités
- 6.5 Adoption par résolution de la répartition des comités
- 6.6 Élus ayant suivi le cours d'éthique et de déontologie

7. Administration

- 7.1 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale
- 7.2 Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal
- 7.3 Location du restaurant au 1774, chemin Tremblay
- 7.4 Renouvellement de la convention de travail de l'inspecteur municipal
- 7.5 Mise à jour du site Web de la municipalité
- 7.6 Cahier spécial de la région de Coaticook dans la Tribune

8. Urbanisme

- 8.1 Recommandation du CCU dans la demande d'une dérogation mineure pour la propriété de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie

9. Voirie

- 9.1 Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal au mois de mars
- 9.2 Acceptation de la soumission de l'abat-poussière 2014
- 9.3 Recommandation du comité de voirie 2014
- 9.4 Demande d'achat d'un compresseur à air et d'une laveuse à pression
- 9.5 Location de niveleuse 2014

- 10. Environnement et hygiène du milieu**
 - 10.1 Autorisation afin de mettre à niveau les installations septiques
 - 10.2 Appel d'offre pour les ordures ménagères et les matières compostables
- 11. Sécurité**
 - 11.1 Rien à signaler
- 12. Loisirs et Culture**
 - 12.1 Adoption par le conseil des recommandations du comité de réflexion Inode
 - 12.2 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Adhésion 2014-2015 et nomination de deux représentants
 - 12.3 Demande de contribution au SÉCURIJOUR COMPTON 2014
- 13. Correspondance**
 - Adoption de la correspondance
- 14. Trésorerie**
 - 14.1 Adoption des comptes à payer au 7 avril 2014
 - 14.2 Conciliation bancaire au 28 février 2013
 - 14.3 Liste des comptes à recevoir au 31 mars 2014
 - 14.4 Délégation au 31 mars 2014
 - 14.5 Liste des déboursés au 31 mars 2014
- 15. Divers**
 - 15.1 Rideau au centre communautaire
- 16. Varia et période de questions**
- 17. Levée de la séance et heure**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2014 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1 2014 04 058 Lecture, si demandée, et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mars 2014

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
 APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014 soit adopté tel que présenté.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire.

Le suivi de la séance ordinaire du 3 mars 2014 est fait séance tenante.



5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

Sont présents: Messieurs Denis Lamy et Robert Kaeslin et madame Ariane Marion. Un suivi sera fait dans leurs dossiers respectifs.

6. Rapports

6.1 Rapport du maire

Monsieur le maire était présent à la dernière réunion du conseil de la MRC de Coaticook, lors de cette rencontre une discussion concernant le programme pacte rurale a eu lieu et il y aura une distribution de 260 000 \$ à l'automne 2014 pour les municipalités qui auront un projet.

6.2 Rapport des comités

Madame la conseillère Émilie Groleau mentionne sa présence le 17 mars à la MRC concernant la réunion familles-aînés.

Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à la rencontre du comité de voirie le 31 mars 2014.

Madame la conseillère Nicole Pinsonneault mentionne sa présence à 10 réunions au courant du mois de mars, elle dépose la liste de ces réunions au conseil.

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers est présent lors de l'ouverture des soumissions de l'abat-poussière le 27 mars et il a assisté aux rencontres le 31 mars concernant les comités ressources humaines et voirie de la municipalité.

Monsieur le conseiller Ronald Bergeron a assisté à la MRC à la réunion concernant la Régie des déchets et il a assisté à la rencontre du comité de la voirie le 31 mars 2014.

Monsieur le conseiller Gary Caldwell a assisté à la rencontre le 31 mars concernant le comité de ressources humaines.

6.3 Rapport du directeur général

Le rapport en date du 7 avril 2014 est déposé aux membres du conseil.

6.4 Compte rendu des comités

Les comptes rendus des comités suivants ont été déposés aux membres du conseil : Service d'Animation Estivale (S.A.E.), Comité des Ressources humaines et du Comité de voirie.

6.5 2014 04 059 Répartition des comités

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire des modifications aux responsables et/ou porteurs de dossier ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution abolit toutes les autres résolutions pouvant traiter de la répartition des comités ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal adopte la répartition des comités et porteurs de dossiers joint en annexe A ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre aux organismes municipaux les noms des responsables des différents comités.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

6.6 Élus ayant suivi le cours d'éthique et de déontologie

Chacun des membres nommés ci-dessous a déposé l'attestation de réussite d'une formation en éthique et de déontologie organisée par la Fédération québécoise des municipalités.

Madame Émilie Groleau, conseillère
Monsieur Jacques Ménard, conseiller
Madame Nicole Pinsonneault, conseillère
Monsieur Ronald Bergeron, conseiller
Monsieur Gary Caldwell, conseiller

7.1 2014 04 060 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2014

CONSIDÉRANT que la Semaine de la santé mentale se déroule **du 5 au 11 mai** et que le slogan « *Prendre une pause, ç'a du bon!* » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

PAR CONSÉQUENT, je monsieur Bernard Marion, maire de Sainte-Edwidge-de-Clifton, proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** dans la ville de Sainte-Edwidge-de-Clifton et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.2 2014 04 061 Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
 APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux personnes suivantes monsieur Philippe Couillard, chef de l'opposition officielle, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.3 2014 04 062 Location du restaurant au 1774, chemin Tremblay

ATTENDU que le plan de développement global de la municipalité prévoit le maintien des services à la population de tout âge;

ATTENDU que le locataire, monsieur Serge Rodrigue, désire maintenir le service de restauration offert aux citoyens de Sainte-Edwidge-de-Clifton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE l'entente pour la location du restaurant situé au 1774, chemin Tremblay, avec monsieur Serge Rodrigue entre en vigueur rétroactivement au 1er avril 2014 au 31 décembre 2015;

QUE le coût de location mensuel soit 50 \$ plus les taxes applicables;

QUE monsieur Serge Rodrigue fournisse une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ en vigueur au 1^{er} avril 2014 conforme aux exigences en matière d'assurance contenues à l'entente ci-jointe et une copie du renouvellement au début de chaque année;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à exercer le paiement des factures reliées à l'entretien des gicleurs – CO2 et de fournir le certificat à la municipalité;

D'AUTORISER monsieur le maire Bernard Marion et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Réjean Fauteux à signer les documents reliés à l'entente entre la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et le locataire du restaurant, monsieur Serge Rodrigue.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.4 2014 04 063 Renouvellement du contrat de travail de monsieur André Paquin

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal adopte la convention de travail de monsieur André Paquin, inspecteur municipal, le tout suivant les conditions acceptées et reconnues par le comité des ressources humaines;

QUE la convention de travail est pour une période de 1 an, débutant le 1^{er} janvier 2014 et se terminant le 31 décembre 2014;

D'autoriser monsieur le Maire ainsi que le Directeur général à signer ladite convention

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.5 2014 04 064 Mise à jour du site web de la municipalité

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
 APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Taïga Communications concernant la mise à jour du site web au montant de 2 600 \$ plus taxes avec l'option Entêtes - (slideshow) défilement de 5 photos sur la page d'accueil, pour un montant de 300 \$ plus taxes.

QUE le conseil municipal propose de reporter la décision après la mise à jour du site web concernant la banque d'heures pour les mises à jour hebdomadaire du site web;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à la mise à niveau du site internet de la municipalité en avisant Taïga communications.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 335.

7.6 Cahier spécial de la région de Coaticook dans la Tribune

Le conseil ne donne pas suite à la demande.

8. Urbanisme

8.1 2014 04 065 Recommandation du CCU dans la demande d'une dérogation mineure pour la propriété de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande de dérogation mineure 001-2014 le 18 mars 2014;

CONSIDÉRANT que la demande a été faite par la Caisse et déposée et complétée par l'inspecteur en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT que ladite dérogation permettra de corriger la ligne latérale qui est située à 2,13 mètres, ce qui contrevient à l'article 7.3 du règlement de zonage sur les dispositions concernant les bâtiments principaux, ainsi un bâtiment principal ne peut être situé à moins de 4,5 mètres de la ligne latérale dans la zone RrC;

CONSIDÉRANT que la demande ne cause pas de préjudice apparent au voisinage;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure 001-2014 afin de corriger la marge latérale dans la zone RrC sur le lot 30 du rang 9 du cadastre de Clifton à la condition que la municipalité ait le premier droit d'achat concernant cette propriété situé au 1387, chemin Favreau à Sainte-Edwidge-de-Clifton.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire parvenir ladite résolution au président de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie et d'entreprendre les démarches pour une rencontre avec le conseil municipal et à monsieur Daniel Parent, arpenteur géomètre.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

9. Voirie municipale

9.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de mars 2014

Le directeur général dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal pour les périodes 2 mars 2014 au 22 mars 2014. Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

9.2 2014 04 066 Acceptation de la soumission – abat-poussière

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 27 mars 2014 à 11h00 en présence de madame Nathalie Audet, secrétaire, monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Nicole Pinsonneault, conseillère, Yvon Desrosiers, conseiller et Wilson Dimock de la compagnie Calclo Inc. ;

ATTENDU qu'une vérification des documents demandés a été effectuée et est conforme aux exigences demandées;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accorde le contrat pour l'épandage de l'abat-poussière à Calclo Inc. pour l'été 2014 pour environ 112 500 litres de *calcium liquide 35 %* à 0.2720 \$ / litre avant les taxes;

QUE le maire monsieur Bernard Marion et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Réjean Fauteux soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

9.3 2014 04 067 Recommandation du comité de voirie 2014

ATTENDU que le comité de voirie recommande les travaux en voirie pour l'été 2014 le 31 mars 2014;

ATTENDU que les travaux consiste à du rechargement, entretien des fossés, des ponceaux, la signalisation et tous les travaux connexes en voirie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'adopter le compte rendu et les recommandations du comité de voirie tenu le 31 mars 2014, tel que présenté :

Information sur le budget en voirie 2014.

Entretien des chemins en gravier (budget de 84 846 \$ avec les taxes).



Rechargement de chemins taxe spéciale en voirie (budget de 61 250 \$ avec les taxes).

Les budgets concernant l'entretien des chemins dans son ensemble sont acceptés par le comité de voirie et recommandés au conseil municipal.

Pour les travaux de rechargement des chemins, ils seront priorisés et feront l'objet d'autorisation de la part du comité de voirie.

Projet de rechargement des chemins avant l'abat-poussière (budget 20 000 \$)

Le budget est accepté, un suivi sera fait concernant le ponceau sur le chemin Moe's River et pour les autres chemins une évaluation de l'état des chemins sera fait à la fonte des neiges afin de prioriser les chemins les plus urgents.

Creuser les fossés et ponceaux (budget de 15 256 \$)

À vérifier et à confirmer avec le comité.

Balayages des rues 2014

Vérifier auprès d'autres entreprises pour un meilleur prix. La location d'un camion sera nécessaire pour le transport du sable ramassé.

L'abat-poussière semaine du 10 juin ou avant ou après selon la température (budget 35 408 \$ avec les taxes)

Suite à la réception des soumissions du 27 mars 2014, le prix de Calclo est de .2720 \$ et est le meilleur prix.

Signalisation des chemins et la signalisation du service incendie (budget de 2 000 \$ avant taxes)

Refaire les panneaux de Stop en premier, ensuite établir une séquence des travaux.

Location de niveleuse (budget de 17 505 \$ avec les taxes)

De négocier le prix de gré à gré avec l'Entreprise Scalabrini et Fils Inc. et vérifier les prix auprès des autres municipalités voisines.

Location de pelle

Le prix sera de 105 \$ pour la pelle John-Deere 120 C et de 110 \$ pour la pelle John-Deere 160C LC négocié avec l'Entreprise Scalabrini et Fils Inc. de gré à gré pour l'été 2014.

Achat du gravier

Demander les prix auprès des carrières Bouchard, auprès de monsieur Lessard et auprès de Robert Kaeslin. Également auprès des principales carrières de notre région immédiate.

Rechargement des chemins taxe spéciale (budget de 61 250 \$ avec les taxes)

Les travaux de rechargement de chemins dans le cadre de la taxe spéciale seront déterminés par le comité et les travaux seront faits en régie.

Des prévisions seront faites et présentées au comité.

Sentier pédestre, poursuivre le tracé avec l'aide du géomaticien de la MRC (budget de 2 575 \$ avant les taxes)

Poursuivre le tracé du sentier pédestre et demander l'aide d'un soutien technique de la MRC de Coaticook.

En 2010, le comité demandait des infos pour fermer les chemins Vanasse, Petit Cordon, partie du chemin Dubois.

La question revient suite à la réforme cadastrale où tous les chemins seront cadastrés et il est recommandé de faire l'inventaire des chemins et vérifier s'il en a d'autres chemins que la municipalité pourrait fermer et que le comité examine ce dossier.

Le comité recommande de faire les recherches dans ce dossier et de revenir devant le comité avec les informations des propriétaires concernés et les procédures de fermeture selon la Loi.

Le regard en face du 1225, chemin Favreau devra être réparé sur le chemin Tremblay et un permis de voirie sera demandé au Ministère des Transports section de Cookshire.



Lignes de rues

Faire les lignes sur le chemin Favreau direction Saint-Herménégilde et le chemin Moe's River.

Autres

Le comité veut faire une évaluation du coût pour faire casser le roc à la mine sur le chemin Scalabrini. Également vérifier l'année d'achat du roc et le coût.

QUE le conseil municipal approuve toutes les subventions provinciales et le budget voirie pour un montant de cent quarante-six mille quatre-vingt-seize (146 096 \$) dollars incluant les taxes;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire exécuter et entreprendre les négociations concernant les travaux tel-que décrit au rapport du Comité de voirie en date du 31 mars 2014 et à effectuer les transferts budgétaires nécessaires, lorsque requis.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

9.4 2014 04 068 **Demande d'achat d'un compresseur à air et laveuse à pression**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat du compresseur à air 8 gallons au prix de détail 273.00 \$;

QUE le conseil municipal autorise monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat de la laveuse à pression au prix de détail 299.98 \$;

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 32000 643

9.5 2014 04 069 **Contrat niveleuse 2014**

ATTENDU que la firme Scalabrini et Fils Inc. demande un prix de 113 \$ / l'heure plus les taxes applicables pour les travaux de nivelage des chemins municipaux;

ATTENDU qu'une vérification des documents demandés a été effectuée et est conforme aux exigences demandées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'accorder les travaux de niveleuse à Scalabrini & Fils Inc. dans la catégorie niveleuse 140 KW au prix de 113.00 \$ de l'heure plus les taxes applicables pour le grattage et la mise en forme des chemins municipaux pour l'année 2014 jusqu'à concurrence du budget municipal de 17 505 \$ incluant les taxes applicables au poste du grand livre 02 32000 515.

D'autoriser le maire, monsieur Bernard Marion et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Réjean Fauteux à signer le contrat de machinerie à l'heure – niveleuse.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 32000 515.



10. Environnement et hygiène du milieu

10.1 2014 04 070 Autorisation afin de mettre à niveau les installations septiques

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (L.R.Q., c. Q-2, r.22) édicté en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) faire l'inventaire des installations septiques sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cet inventaire permettra de mettre à niveau certaines installations afin de rendre conforme l'ensemble des installations sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal demande qu'un rapport soit déposé au conseil lorsque requis avec les numéros de matricule;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal demande d'informer les citoyens par le journal local *Le Survol* et qu'une lettre informant le citoyen soit envoyée lorsqu'une visite sera nécessaire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite que les installations déficientes soient corrigées dans les 12 mois du constat de défaut;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement à mettre à jour tous les autres dossiers trouvés en infraction et avant de procéder en avisant le conseil toujours par les numéros matricule;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a désigné, par la résolution numéro 2008 06 125, l'Inspecteur en bâtiment et environnement pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et prévoir, conformément à l'article 35 de ladite loi, la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 de la loi;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement à procéder à la vérification et la mise à niveau des installations septiques afin de les rendre conformes sur le territoire de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton;

VOTE :

POUR : 6

CONTRE : 0

ADOPTÉE

10.2 2014 04 071 Appel d'offres par invitation de la collecte des ordures ménagères et des matières compostables

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande des soumissions par invitation pour la collecte des ordures ménagères et des matières compostables du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014 et du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016;

QUE les soumissions doivent être en tous points conformes aux documents contractuels et aux instructions au soumissionnaire à défaut de quoi la soumission pourra être rejetée;

QUE les soumissions doivent être présentées suivant la formule prescrite, être signées par le soumissionnaire et parvenir au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité dans une enveloppe opaque cachetée au plus tard jeudi 24 avril 2014 à 11h00 avec la mention « *soumission* collecte des ordures ménagères et des matières compostables » ;



QUE les soumissions seront ouvertes le même jour en public au lieu ordinaire des délibérations du conseil municipal à 11h00;

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourra aucun frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire. La soumission présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété exclusive de la Municipalité.

QUE les soumissions doivent être valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture des soumissions.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

11. Sécurité

Rien à signaler.

12. Loisirs et Culture

12.1 2014 04 072 Recommandations du comité de réflexion Inode

ATTENDU que la municipalité dans le cadre de l'accompagnement Inode Estrie souhaitait réaliser une journée porte ouverte et mettre en valeur les forces du milieu;

ATTENDU qu'une banque d'image a été remise et pourra servir d'outils promotionnels ;

ATTENDU que le comité recommande différentes actions complémentaires et développer certaines actions pour des projets futurs ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal accepte les recommandations du comité de réflexion Inode tel-que déposé.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

12.2 2014 04 073 Conseil Sport Loisir de L'Estrie - Adhésion 2014-2015 et nomination de deux (2) représentants

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
 APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'inscrire, pour participer à l'assemblée annuelle le 19 mai 2014, au centre communautaire Richard Gingras de Sherbrooke, le maire Bernard Marion et le conseiller Jacques Ménard comme représentants de la municipalité afin d'y exercer leur droit de parole et de vote;

DE payer l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de 70 \$ pour l'année 2014-2015.

D'autoriser le directeur général à faire le paiement au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70120 494



12.3 2014 04 074 Demande de contribution au Sécurijour Compton 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une commandite de 150 \$ soit donnée à Sécurijour Compton dans le cadre de l'activité de prévention qui se tiendra le 30 mai 2014.

D'autoriser le directeur général à faire le paiement à Sécurijour de Compton.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447

13. Correspondance

13.1 2014 04 075 Adoption de la correspondance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la correspondance du mois de mars 2014 déposée à la présente session soit adoptée.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

14. Trésorerie

14.1 2014 04 076 Adoption des comptes à payer au 7 avril 2014

14.2 Conciliation bancaire au 28 février 2014

14.3 Liste des comptes à recevoir au 31 mars 2014

14.4 Délégation au 31 mars 2014

14.5 Liste des déboursés au 31 mars 2014

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 7 avril 2014 pour un total de 53 902.11 \$, la liste des déboursés pour le mois de mars est de 119 812.72 \$ ainsi que la liste des prélèvements de 12 924.98 \$;

QUE la présentation de la conciliation bancaire au 28 février 2014 soit acceptée telle que déposée ;

QUE le montant des comptes à recevoir est de 657 180.15 \$ au 31 mars 2014 ;

QUE le volet trésorerie soit accepté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 186 639.81 \$ au 31 mars 2014.

15. Divers

15.1 Rideaux au Centre Communautaire

Dépôt d'une lettre par monsieur le maire d'une lettre concernant une demande de rideaux au centre communautaire. Cette lettre provient de quatre parents du comité parents de l'école de Sainte-Edwidge en date du 2 avril 2014.



Le conseil prendra en considération cette demande lors de la prochaine séance de travail.

16. Varia et période de questions

17. 2014 04 077 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance ordinaire du 7 avril 2014 soit levée, il est 23 h 05.

VOTE :

POUR : 6

CONTRE : 0

ADOPTÉE

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fautoux

Directeur général et secrétaire-trésorier